

Chère personne étudiante,

Les Services alimentaires du campus de Moncton vous offrent, pour l'année universitaire 2022-2023, les plans repas Bleu et Or.

Un plan repas est un choix judicieux. Laissez-nous faire les courses, cuisiner et nettoyer pour que vous ayez plus de temps pour profiter de la vie universitaire tout en vous concentrant sur vos études. Nos plans offrent un accès à des aliments frais, variés ainsi qu'à des plats de haute qualité créés par une équipe de cuisiniers. Notre objectif est de répondre à vos besoins alimentaires et nutritionnels grâce à une variété de plans repas et d'options de menu offert.

<b>Plan BLEU</b>	<b>Plan OR</b>	<b>Plan arrivée hâtive GOURMAND</b>	<b>Plan arrivée hâtive LÉGER</b>
1,450 \$ par session 2,900 \$ par année universitaire	2,706 \$ par session 5,412 \$ par année universitaire	152 \$ par semaine	79 \$ par semaine
10 repas par semaine pour 17 semaines  Équivaut à 2 repas par jour  Basé sur un prix moyen de 7.95 \$* + 100 \$** par session utilisable au magasin d'épicerie du campus.	21 repas par semaine pour 17 semaines  Équivaut à 3 repas par jour  Basé sur un prix moyen de 7.30 \$* + 100 \$** par session utilisable au magasin d'épicerie du campus.	Équivaut à 3 repas par jour  Semaines du 15, 22 et 29 août  Ajout à un des plans de base	Équivaut à 2 repas par jour  Semaines du 15, 22 et 29 août  Ajout à un des plans de base
Économie de 232 \$ par session équivalent à 15 % du montant normal à payer	Économie de 391 \$ par session équivalent à 25 % du montant normal à payer	Économie de 23.90 \$ par session équivalent à 15 % du montant normal à payer	

\* Ces prix sont des prix moyens par repas. Comme les plans repas sont à montants dégressifs, si vous n'utilisez pas un montant pour un repas, vous pouvez le reporter sur le suivant.

\*\* Les montants de 100 \$ sont des montants taxes comprises pour utiliser au magasin d'épicerie.

NOTE : Si la personne étudiante abandonne ses cours ou autres raisons jugées valables, le plan repas, pourra être remboursé sous certaines conditions.

## **Paiement**

Le frais du plan repas sera ajouté au dossier financier Maniweb au début de chaque session et est payable en devises canadiennes, par billets de banque, mandat-poste, traite ou chèque visé (certifié) et carte de débit (vérifiez votre limite de paiement avec votre institution financière). Les frais sont aussi payables par virement d'une institution financière, soit par virement de fonds ou par l'entremise du système électronique de paiement de factures : Paiement pour étudiants étrangers CIBC (pour les étudiantes et les étudiants internationaux seulement), Western Union Solutions d'affaires (pour les étudiantes et les étudiants internationaux seulement), ou encore directement aux comptoirs d'UNI Coopération financière (service gratuit).

La date limite de paiement est le vendredi 16 septembre 2022 pour la session d'automne et le vendredi 20 janvier 2023 pour la session d'hiver.

Un plan repas demeurant impayé au 17 septembre se verra annulé pour la session d'automne. Un plan repas demeurant impayé au 21 janvier se verra annulé. Le montant utilisé et un frais administratif de 100 \$ demeureront au dossier financier étudiant.

## **Termes et conditions**

La valeur du plan repas est crédité sur la carte étudiante et cette dernière peut être utilisée dans l'ensemble des points de vente des Services alimentaires du campus de Moncton, tels que les casse-croustes et le Resto-Lounge Le 63.

Les plans repas sont valides du 6 septembre au 31 décembre 2022 et/ou du 3 janvier au 30 avril 2023.

Les locataires des chambres de type 1 et 2 de la Résidence Lefebvre doivent obligatoirement choisir entre le plan BLEU ou le plan OR pour l'année universitaire 2022-2023.

Les plans repas fonctionnent sur un équilibre dégressif. La valeur de l'achat est déduite du montant du plan repas et les achats peuvent être effectués jusqu'à ce que le montant total soit utilisé. Les utilisatrices et utilisateurs sont encouragés à utiliser l'ensemble de leur plan avant son expiration.

Pour les achats de plan repas par session : si à la fin de la session il reste un montant, celui-ci peut être reporté pour la session suivante sous condition que ce soit dans la même année universitaire (automne à hiver seulement). Pour les personnes étudiantes qui sont inscrits aux sessions printemps-été (mai à août), veuillez communiquer avec les Services alimentaires.

Si la personne étudiante a utilisé le montant total prévu, il est possible de remettre un montant désiré sur la carte afin de pouvoir finir la session ou l'année en cours.

Une fois que vous avez acheté un plan, la bande magnétique au verso de votre carte étudiante fonctionne avec le système informatique des Services alimentaires pour identifier votre plan. Il ne vous reste plus qu'à glisser votre carte !

Vous devez présenter votre carte étudiante valide pour tous les repas et transactions.

Les repas sont à l'usage exclusif du titulaire du plan de repas, à l'exception des repas des invités qui peuvent être partagés.

Votre plan repas n'est pas transférable : vous ne pouvez pas transférer votre plan de repas ou vos dollars de restauration sur la carte d'une autre personne.

Une carte étudiante perdue ou volée doit être signalée immédiatement au Comptoir de services en personne ou en téléphonant le 506-858-3737. Dans tous les cas où le caissier suspecte que quelqu'un utilise une carte étudiante autre que le titulaire de la carte, le caissier doit conserver la carte et empêcher son utilisation. La carte étudiante sera transmise au Comptoir de services où elle pourra être récupérée par le titulaire de carte approprié.

## **Adhésion**

La personne étudiante doit déposer le contrat rempli et signé à une des caisses du Resto-Lounge Le 63 tout en présentant sa carte étudiante valide.

## **Retrait du plan repas**

### **Retrait**

Il est possible d'annuler le plan repas avec raison valable<sup>1</sup> le remboursement pourra être effectué sous certaines conditions. Des frais administratifs de 100 \$ seront appliqués.

### **Retrait en raison d'un départ**

Le montant restant du plan repas sera remboursé dans le cas où la personne étudiante abandonne la totalité de ses cours avant le 30 octobre 2022 pour la session d'automne ou avant le 3 mars 2023 pour la session d'hiver. Des frais administratifs de 100 \$ seront appliqués.

### **Remboursement**

Le montant remboursé sera premièrement déposé dans le dossier financier Maniweb et tout surplus restant pourra être remboursé selon la méthode originale du paiement.

Pour plus d'information, rendez-vous au <https://www.umoncton.ca/umcm-servicesalimentaires/>, ou prière de communiquer avec les Services alimentaires à [traiteur@umoncton.ca](mailto:traiteur@umoncton.ca) ou 506-863-2117.

---

<sup>1</sup> Raisons valables : Départ de l'Université pour des raisons de santé, de mieux-être, de crise familiale/personnelle, décès, etc.



## CONTRAT DE PLAN REPAS 2022 - 2023

**Prénom et nom :**

**NI : A00**

**Choisis un plan repas de base :**

	Automne	Hiver
<b>Plan BLEU</b> 1,450\$/session		
<b>Plan OR</b> 2,706\$/session		

**Ajoute une ou plusieurs semaines si désirées :**

	Semaine du 15 août	Semaine du 22 août	Semaine du 29 août
Arrivée hâtive <b>GOURMAND</b> 152 \$/semaine			
Arrivée hâtive <b>LÉGER</b> 79\$/semaine			

**En acceptant ce contrat, j'accepte et je m'engage à respecter les termes et conditions.**

**Signature :**

**Date :**

*Veillez déposer ce formulaire à une des caisses du Resto-Lounge Le 63 en présentant votre carte étudiante valide avant le 16 septembre 2022 pour la session d'automne ou avant le 20 janvier 2023 pour la session d'hiver.*